



LA MIGRATION IRRÉGULIÈRE EN SYRIE. LES RÉFUGIÉS IRAKIENS COMME CAS D'ÉTUDE

Salam Kawakibi

CARIM notes d'analyse et de synthèse 2008/66

Série sur la migration irrégulière

Module socio-politique

Projet de coopération sur les questions liées
à l'intégration sociale des immigrés, à la migration
et à la circulation des personnes

Co-financé par l'Institut universitaire européen et
l'Union européenne (Programme AENEAS)



CARIM
Consortium euro-méditerranéen pour
la recherche appliquée sur les migrations internationales

Notes d'analyse et de synthèse – Série sur la migration irrégulière
module socio-politique
CARIM-AS 2008/66

La migration irrégulière en Syrie. Les réfugiés irakiens comme cas d'étude
Salam Kawakibi
Politologue

Cette publication fait partie d'une série de communications sur le thème de la migration irrégulière préparées dans le cadre du projet CARIM et présentées lors d'une rencontre organisée par le CARIM à Florence : "La migration irrégulière vers et à travers les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée" (6 - 8 juillet 2008).

Ces articles seront également discutés à l'occasion d'une autre rencontre entre décideurs politiques et experts sur le même thème (25 - 27 janvier 2009). Les résultats de ces discussions seront publiés séparément. L'ensemble des papiers sur la migration irrégulière est disponible à l'adresse suivante : <http://www.carim.org/ql/MigrationIrreguliere>.

© 2008, Institut universitaire européen
Robert Schuman Centre for Advanced Studies

Ce texte ne peut être téléchargé et imprimé, en un seul exemplaire, que pour un usage strictement personnel et non collectif.

Toute autre reproduction, totale ou partielle, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans l'autorisation écrite préalable du Robert Schuman Centre for Advanced Studies.

Les demandes d'autorisation doivent être adressées à : forinfo@eui.eu

Dans les citations et références, ce texte doit être mentionné comme suit :

[Prénom et nom de(s) auteurs(s)], [*titre*], série : "CARIM AS", [n° de série],
Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole (FI):
Institut universitaire européen, [année de publication].

Les opinions exprimées dans cette publication ne peuvent en aucun cas être considérées comme reflétant la position de l'Union européenne

Institut universitaire européen
Badia Fiesolana
I – 50014 San Domenico di Fiesole (FI)
Italie

<http://www.eui.eu/RSCAS/Publications/>
<http://www.carim.org/Publications/>
<http://cadmus.eui.eu/dspace/index.jsp>

CARIM

Le Consortium Euro-Méditerranéen pour la Recherche Appliquée sur les Migrations Internationales (CARIM) a été créé en février 2004 et est financé par la Commission Européenne. Jusqu'en janvier 2007, il répondait au volet C – «*coopération sur les questions liées à l'intégration sociale des immigrés, à la migration et à la circulation des personnes*» – du programme MEDA, principal instrument financier de l'Union Européenne pour établir le partenariat Euro Méditerranéen. Depuis février 2007, le CARIM est financé par le programme AENEAS d'assistance technique et financière en faveur de pays tiers dans le domaine des migrations et de l'asile. Ce dernier établit un lien entre les objectifs externes de la politique migratoire de l'Union Européenne et sa politique de développement. AENEAS a pour objet de mettre à la disposition des pays tiers une assistance appropriée pour leur permettre d'assurer, à divers niveaux, une meilleure gestion des flux migratoires.

Dans ce cadre, le CARIM a pour objectif, dans une perspective académique, l'observation, l'analyse et la prévision des migrations dans la région d'Afrique du Nord et de la Méditerranée Orientale (signifiée par « la région » dans le texte ci-dessous)

CARIM est composé d'une cellule de coordination établie au Robert Schuman Centre for Advanced Studies (RSCAS) de l'Institut Universitaire Européen (IUE, Florence) et d'un réseau de correspondants scientifiques établis dans les 12 pays d'observation : Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine, Syrie, Tunisie, Turquie et, depuis février 2007, la Libye et la Mauritanie. Tous sont étudiés aussi bien comme pays d'origine, de transit que d'immigration. Des experts externes provenant des pays de l'UE et des pays de la région contribuent également à ses activités.

Le CARIM conduit les activités suivantes :

- Base de données sur les migrations méditerranéennes ;
- Recherches et publications ;
- Réunions entre académiques ;
- Réunions entre expert et décideurs politiques ;
- Système de veille en matière migratoire.

Les activités du CARIM couvrent trois dimensions majeures des migrations internationales dans la région : économique et démographique, juridique et sociopolitique.

Les résultats des activités ci-dessus sont mis à la disposition du public par le site web du projet : www.carim.org

Pour plus d'information

Euro-Mediterranean Consortium for Applied Research on International Migration
Robert Schuman Centre for Advanced Studies
European University Institute (EUI)
Villa Malafasca
Via Boccaccio, 151
50133 Firenze (FI)
Italy
Tel: +39 055 46 85 878
Fax: + 39 055 46 85 755
Email: carim@eui.eu

Robert Schuman Centre for Advanced Studies

<http://www.eui.eu/RSCAS/>

Résumé

La présente note analytique met en exergue les nouvelles dynamiques sociopolitiques de la migration irrégulière en Syrie. En effet, à l'exception des environ 500 mille réfugiés palestiniens ayant un traitement particulier et considérés comme « citoyens », sans pour autant avoir le droit de vote, le nombre des migrants arabes en Syrie ne représentait pas durant les dernières décennies un chiffre significatif.

Cependant, depuis les années 2000, avec l'arrivée en masse des réfugiés irakiens, la migration vers la Syrie prend une dimension alarmante et sa forme se caractérise par l'émergence d'une irrégularité méritant d'être analysée sous un nouvel angle.

Abstract

The analytical note purports to analyse the new sociopolitical dynamics of irregular migration in Syria. In fact, except for the presence of 500.000 Palestinian refugees, generally considered as "citizens", albeit with no voting rights, immigration into Syria has been neither a substantial nor significant phenomenon in the last decades. However, with the massive flow of Iraqi refugees into the country, increase, the migratory phenomenon is taking an alarming dimension characterized by the emergence of a new irregularity, which deserves to be studied and analysed from a new angle.

Dialogue entre deux ressortissants irakiens à Damas : « il y a de plus en plus de Syriens dans notre ville ! »

Introduction

La Syrie adopte depuis son indépendance une politique affichée d'ouverture vers les autres pays arabes, partant du principe de la grande nation arabe auquel ses différents dirigeants expriment un attachement particulier. Ce « nationalisme » arabe s'est confirmé avec l'avènement du parti Bath au pouvoir en mars 1963. Dès lors, l'annonce exige des suivis dans les pratiques, ce qui se traduit par « l'ouverture » des frontières aux « frères » arabes qui peuvent venir en Syrie sans avoir besoin de visa et sans appliquer le principe de réciprocité exigée dans les relations entre les pays.

Cette politique d'ouverture a eu des répercussions particulières, notamment en ce qui concerne les relations avec les autres pays arabes. Paradoxalement, certains pays, comme la Tunisie et le Maroc, voyaient d'un mauvais œil cette « ouverture » en la considérant comme une tentative d'ingérence dans leurs politiques respectives. Cette crainte s'explique par la présence d'un nombre important mais indéfini d'opposants parmi les « frères arabes » que la Syrie accueille. Ainsi, d'autres pays n'ont pas apprécié cette politique envers leurs ressortissants. Cela étant, les autorités syriennes ont maintenu cette pratique sans pour autant épargner les concernés d'un contrôle indirect et d'un suivi systématique sur les territoires grâce à un système de renseignement développé.

La crainte d'une volonté syrienne d'exploiter cette présence s'est avérée quelquefois justifiée. Notamment dans les milieux des étudiants arabes accueillis dans les universités publiques syriennes et leur implication dans les activités politiques souvent orchestrées, avec un œil « veillant » des autorités par le biais de l'Union Nationale des Étudiants.

Ce climat était propice pour le développement d'une politique d'accueil permettant aux ressortissants arabes tous azimuts d'atterrir en Syrie et de la considérer comme un terrain de résidence temporaire ou permanent, comme un terrain de transit vers d'autres destinations régionales (Liban, Jordanie et récemment l'Irak).

La migration de ces ressortissants arabes, sous toutes ses formes, ne représentait pour les autorités syriennes qu'une aubaine pour promouvoir son image d'un pays accueillant qui prône le panarabisme.

À l'exception des environ 500 mille réfugiés palestiniens ayant un traitement particulier et considérés comme « citoyens », sans pour autant avoir le droit de vote, le nombre des migrants arabes en Syrie ne représentait pas durant les dernières décennies un chiffre significatif.

Cependant, depuis les années 2000, avec l'arrivée en masse des réfugiés irakiens, la migration vers la Syrie prend une dimension alarmante et sa forme se caractérise par l'émergence d'une irrégularité méritant d'être analysée sous un nouvel angle. Ce fait explique que la réflexion développée dans cette étude se focalise notamment sur leur sort.

Catégorisation de la migration irrégulière en Syrie

Evoquer les catégories de migrants irréguliers en Syrie ne repose pas sur un terrain solide de réflexion. Les palestiniens présents sur le sol syrien sont en situation régulière et leur présence est régie par des lois qui les encadrent et qui expliquent leurs droits et leurs devoirs. Ainsi, la loi syrienne exclut les Palestiniens de toute interdiction exercée sur les ressortissants non syriens, sauf le droit de vote. Dès lors, il semble inutile de s'attarder sur leur situation de ce point de vue. Il est très important, en revanche, de leur consacrer une étude spécifique qui exposera leur situation sous tous ses angles : politique, social et économique. Si des palestiniens en situation irrégulière existent, cela a dû échapper aux services de renseignements syriens très bien informés notamment sur les activités des Palestiniens en Syrie. Il est cependant à signaler quelques rares cas mettant en difficulté des Palestiniens de la

Jordanie, en ce qui concerne leur séjour en Syrie. En revanche, ces cas, s'ils existent, ne représentent pas un phénomène méritant d'être exposé dans une étude scientifique.

Pour certains, il est question d'inclure des Kurdes dans la catégorie des migrants irréguliers. Cette catégorisation risque de confondre les définitions et de brouiller l'objectif de l'étude sur la migration irrégulière. Les Kurdes présents sur le sol syrien sont à 99% des Syriens même si certains n'ont pas les papiers légaux pour des raisons politico démographiques particulières que nous ne développerons pas dans cette étude. Il est cependant pertinent de signaler le cas des Kurdes « sans papiers » non comme des migrants mais comme des citoyens syriens privés de leur droit le plus précieux : la citoyenneté. Leur nombre est estimé à 300 mille vivant notamment dans la région du Nord-Est de la Syrie. Cette région connaît depuis le début des années 1960 une politique officielle qui essaye d'éloigner ses habitants kurdes de leurs voisins Kurdes de l'Irak et de la Turquie. « La politique de la ceinture arabe » que certains fervents du nationalisme arabe ont développée, mise à interrompre une continuité imaginée, qui représente un danger potentiel de réclamer des droits politiques.

De ce fait, la question des Kurdes « sans papiers » ne peut pas être définie par l'irrégularité mais plutôt par le manque de reconnaissance des droits civils d'une partie de cette population syrienne.

Grâce à ses mesures prônant le panarabisme, la Syrie n'exige pas des visas aux ressortissants des autres pays arabes. Cette politique était propice pour des milliers d'Égyptiens, de Soudanais et de Somaliens pour transiter vers le Liban et la Jordanie dans les années 90. Cependant, ce mouvement a considérablement diminué depuis le retrait syrien du Liban en 2005 et le renforcement du contrôle des frontières avec la Jordanie. Peu de ces migrants restent en Syrie et tentent leur chance de trouver des débouchés dans les métiers de services.¹

Migration irrégulière irakienne

Le phénomène de la migration irrégulière en Syrie était relativement modeste avant l'arrivée massive des Irakiens, suite à l'invasion américaine de l'Irak en 2003. Les Irakiens représentent donc, depuis 2003, un phénomène important de migration irrégulière que cette étude propose d'analyser.

Pour ce faire, l'exploitation politique, économique et humanitaire de leur nombre va être soulignée. Ainsi, la situation intérieure du pays d'accueil dans ses différents aspects trouvera sa place dans cette recherche, afin de mieux comprendre les enjeux autour de ce phénomène. À partir de cette compréhension, l'implication des Irakiens dans la vie économique syrienne et leur présence, en tant que migrants irréguliers, sera élaborée.

Actuellement, la question des réfugiés change d'aspect, en s'apparentant davantage à une catastrophe humanitaire et à une crise sociopolitique régionale. Les retombées de cette « crise » ne concernent pas le sort d'un seul pays, mais aussi et surtout de toute la région et notamment des voisins les plus proches : les Européens.

Nous n'allons pas nous attarder ici sur les causes et les circonstances de ce mouvement que nous allons traiter dans une étude analytique qui couvrira les différents aspects de la migration irakienne en Syrie. En revanche, cette étude tentera d'évaluer l'aspect irrégulier de leur présence sur les territoires syriens.

¹ Il s'avère que des passeurs développent une nouvelle voie vers l'Europe en passant par Chypre.

Irakiens en Syrie : la guerre des chiffres

La Syrie a été, pour des raisons essentiellement politiques, une terre d'accueil pour un grand nombre d'Irakiens depuis les années 1970. Dans une atmosphère de relations conflictuelles entre Bagdad et Damas durant des décennies, des opposants irakiens avec leurs familles ont trouvé refuge de l'autre côté de la frontière.

Ce choix a connu quatre épisodes distincts : le premier pour fuir la répression du régime durant les années 70 – 80. Le deuxième, pour échapper à la guerre avec l'Iran qui, dans les années 80 a causé des millions de victimes et a poussé des milliers de soldats et de civils à fuir vers la Syrie. Le troisième épisode était le résultat de l'embargo infligé à l'Irak durant les années 90, suite à son invasion du Koweït en 1991. La population civile a payé lourdement le prix de cette politique occidentale et a essayé de trouver une terre d'asile dans la Syrie voisine. Enfin, le chiffre des Irakiens contraints par la guerre qui a suivi l'invasion américaine en 2003, de partir de chez eux et de tenter de trouver une terre d'asile à l'intérieur du pays ou dans les pays voisins, s'élève d'après les estimations convergentes à plus de 5 millions, dont 2 millions environ se sont réfugiés en Syrie, qui serait le principal pays d'accueil, 700 000 en Jordanie et 1,5 million à l'intérieur de l'Irak. La dernière déclaration officielle concernant le nombre d'arrivées par jour est celle du ministre de l'Intérieur² qui l'estime à 3 450. Cette déclaration évoque ainsi le besoin de fermer les frontières s'il n'y a pas d'autres solutions afin de contenir ce phénomène. Les Nations Unies avancent le chiffre de 1,4 million de réfugiés irakiens en Syrie. D'autres estimations provenant des ONG qui s'intéressent à cette crise sans pour autant être impliquées dans sa gestion, parlent de 1,8 million. Les Syriens, eux, préfèrent maintenir un chiffre rond de 2 millions.

Le coût de l'accueil présente également un sujet de controverse : il est estimé par la banque mondiale à 1 milliard de dollars (3,7 % de PNB) mais pour la Syrie il dépasse le 1,6 milliard³. Il va de soi que la « guerre » des chiffres⁴ représente un outil à usage politique et économique pour les parties concernées. Quelques estimations⁴ évoquent une augmentation de la demande sur le pain dans la seule ville de Damas, d'environ 35 %, de celui de l'électricité de 27 %, de celui de l'eau de 20 % et du gazole de 17 %.

Concernant la communication, l'organisme public de la télécommunication donne le chiffre de 300 mille lignes supplémentaires qui n'étaient pas prévues dans ses plans. Cela consomme 10 % des crédits de l'organisme. Ainsi, les sociétés de la téléphonie mobile réalisent une vente de plus d'un million de lignes pour les seuls irakiens entre 2004 et 2007.⁵

Dans cette densité de chiffres, le nombre, même s'il est difficile à évaluer avec précision, reste considérable. Par ailleurs, les pays qui étaient à « l'origine » de cette catastrophe humanitaire n'a accueilli de son côté qu'un nombre très limité d'Irakiens comme les États-Unis et la Grande Bretagne. En revanche, plusieurs milliers d'Irakiens auraient trouvé refuge en Europe, principalement en Allemagne, aux Pays Bas et en Suède.

Les organisations internationales ont leurs propres estimations, et les autorités locales avancent des chiffres différents. Force est de constater que les seules sources « fiables » d'information dans le cas syrien sont les services de sécurité, qui observent le phénomène de près dans un objectif sécuritaire, en gardant du recul vis-à-vis des appréciations politiques, sans pour autant les contredire.

² Le quotidien *al-Raya* (le flambeau) du 8 octobre 2007, Doha (Qatar).

³ Chiffres tirés d'un entretien réalisé à Alep, le 8 février 2008, avec le sociologue Jamal Barout, chargé d'élaborer un rapport du PNUD (description ...) à usage interne sur l'évolution de la Syrie d'ici 2030.

⁴ L'économiste Nabil Soukkar, du bureau consultatif syrien pour l'investissement et le développement. Cité dans <http://www.middle-east-online.com>, le 6 juillet 2007.

⁵ Agence Italienne d'information AKI, le 11 octobre 2007.

Pays d'accueil : gel politique, croissance macro-économique sur fond d'une crise sociale

La réforme politique reste une question en suspens malgré de timides améliorations dont les Syriens ne ressentent pas vraiment l'impact. En revanche, l'économie « socialiste » connaît dans les années 2000 une libéralisation à la limite de l'anarchie dans une atmosphère morose où le taux de chômage réel avoisine, dans les analyses les plus optimistes, les 20%, dans une société très jeune, et qui préserve, malgré les efforts, un taux de natalité relativement élevé.

Le retrait du Liban en 2005 n'a pas aménagé la situation économique mais au contraire, il a rajouté sur le marché du travail des milliers d'ouvriers auparavant absorbés par le marché du travail libanais. La disparition d'une économie parallèle bénéfique à une classe privilégiée contribua aussi à envenimer une crise économique parallèle à la baisse de la production quotidienne du brut, de 600 mille barils à 300 mille.

Paradoxalement, l'ouverture du système bancaire profite d'une manière ou d'une autre au secteur bancaire libanais fortement affecté par le retrait des milliards de dollars par la bourgeoisie « parasite » syrienne, qui s'est enrichie avec un système économique et politique opaque. Cependant, cette dernière année a vu naître des dizaines de projets financés par des fonds des pays du Golfe et notamment par le Qatar qui préserve des très bonnes relations avec la Syrie, contrairement à celles entretenues par son grand voisin, l'Arabie Saoudite. La majorité de ces projets se concentre dans les domaines des services, du tourisme et du bâtiment. Très peu sont les investissements dans l'industrie souffrant du côté public, d'un délabrement et de la corruption, et du côté privé, d'une armada de réglementations complexes et contradictoires qui développent la corruption et les réseaux de favoritisme établis avec les décideurs.

De même, les subventions gouvernementales baissent en parallèle avec la hausse mondiale des prix des matières premières. Les prix flambent et les solutions ne cessent d'échouer. Des alternatives peu réfléchies par des économistes peu expérimentés risquent de compliquer encore plus la situation des familles modestes.

Les réformes économiques que la Syrie essaye d'entreprendre risquent d'avoir des retombées néfastes au niveau social. Les derniers mois ont connu des augmentations spectaculaires dans les prix des produits de consommation ainsi que les prix de l'énergie. La classe moyenne quitte ses rangs pour rejoindre la classe des défavorisés. Il est reconnu que cette classe est primordiale pour développer une consommation culturelle et intellectuelle dans une société quelconque. Sa disparition provoque donc une pauvreté qui dépasse les aspects économiques.

La réforme économique et peut être administrative nécessite un accompagnement politique dans le sens de la démocratisation du système. Cela semble un obstacle à toute solution positive recherchée.

Tous les prétextes sont bons pour essayer de défendre la défaillance d'une administration rouillée. Dès lors, l'immigration irakienne peut être un très bon alibi. La présence des Irakiens ne fait que renforcer et accentuer les problèmes structurels de l'économie syrienne.

A souligner que la Syrie est classée par le Programme des Nations Unies pour le Développement Humain au 107ème rang sur 177 pays. Elle occupe l'un des rangs les moins favorables parmi les pays arabes méditerranéens. En termes économiques, c'est une charge énorme que la Syrie doit supporter pour accueillir les réfugiés irakiens.⁶

⁶ Pour plus de détails, voir *Où en est la Syrie ?*, Les Documents de Travail du SENAT, série Relations interparlementaires N° GA 76, octobre 2007.

Statut et irrégularité

Le déplacement forcé des Irakiens est considéré par le Haut Commissariat pour les Réfugiés comme la plus grande migration collective depuis la deuxième guerre mondiale. Cependant, la Syrie n'est membre ni de la Convention des Nations Unies pour les réfugiés de 1951 ni du Protocole de 1967 sur la situation des réfugiés. De plus, elle ne dispose dans sa législation d'aucun texte prévoyant une telle situation.

Dans ce contexte, le gouvernement a tardé à reconnaître qu'il existait une question des réfugiés car, fidèle à son discours « panarabe », il les considérait, jusqu'à une date récente, comme des hôtes, comme le souligne le ministre de l'Intérieur : « Nous les considérons comme des hôtes et pas comme de réfugiés. Ils vont rester pour une période limitée et ils vont repartir chez eux ».⁷ Cette position n'a pas pu résister face à l'ampleur du phénomène. Dès lors, de nouvelles mesures ont été adoptées.

Après une période de « laxisme » à l'égard du flux migratoire, les pouvoirs publics syriens commencent à réagir. Dès lors, depuis le début du mois d'octobre 2007, les Irakiens se sont vu imposer un visa pour entrer en Syrie. Même si les conditions de l'obtention de ce visa sont souples, cette démarche a contribué à réduire de plusieurs milliers par jour le nombre que les postes frontaliers enregistraient auparavant. Le président syrien a expliqué que cette mesure « vise à dénombrer plus précisément les personnes concernées pour trouver des solutions au niveau des infrastructures et des services. La Syrie a atteint sa capacité maximum d'accueil des réfugiés, sans que cela l'empêche de continuer à les recevoir, mais il faut trouver des solutions et des règles (...) ».⁸

Les nouvelles mesures pour l'obtention des visas octroient plus de facilité pour les hommes d'affaire et les scientifiques. Cela à condition qu'ils présentent des attestations de leurs corps de métiers pour les premiers et de leurs universités pour les seconds.

Quelles sont les actions pour aider ?

Il existe une ambassade irakienne à Damas qui est en principe censée offrir ses services aux Irakiens. Cependant, l'obtention de documents administratifs nécessite des démarches très complexes auprès de l'ambassade à Damas. D'après les témoignages des dizaines d'Irakiens que nous avons pu rencontrer devant l'ambassade durant nos investigations, la corruption est bien répandue dans cet établissement, et il semble même que le prix officiel d'un passeport puisse atteindre 600 dollars. Ainsi, des « intermédiaires » aident à faire les papiers (acte de naissance, passeport, ..) et cela contre une somme d'argent qu'ils partageront avec les employés de l'ambassade.⁹ L'ambassade considère ainsi qu'il n'est pas dans ses attributions d'aider financièrement ou matériellement les réfugiés.

Cependant, une grande partie des réfugiés irakiens en Syrie sont à l'origine des fonctionnaires. Ils proviennent des administrations civiles ou militaires diverses. Malgré leur statut qui leur donne le droit à un salaire mensuel, ils n'obtiennent aucune aide de la part des autorités de leurs pays.

De son côté, l'action du Haut Commissariat pour les Réfugiés reste un sujet de débat parmi les gens impliqués dans la recherche des solutions pour ceux-ci. Certains, considèrent que les Nations Unies font le minimum dans ce domaine. D'autres vont plus loin en accusant cet organisme de corruption, ou au moins, ceux qui le représentent en Syrie. Cependant, il est constaté que la masse du travail ne peut pas être assumée par ce seul bureau. Ainsi, l'aspect bureaucratique entrave toute tentative pour venir en aide d'une manière plus efficace. Cela explique le nombre très limité des inscrits sur ses registres.

⁷ Le quotidien *al-Raya* (le flambeau) du 8 octobre 2007, Doha (Qatar).

⁸ Entretien avec le quotidien tunisien *al-Chourouk* du 11 octobre 2007.

⁹ Plusieurs témoignages de personnes qui préfèrent rester anonymes ont été recueillis devant les locaux de l'ambassade à Damas le 9 et le 10 février 2008.

Les activités de la société civile au sein des réfugiés irakiens restent très limitées. Elles s'opposent à un grand obstacle qui s'incarne par le regard que réserve les autorités à l'action civile. Il est contaminé par le doute et l'incrimination. Le financement extérieur est un sujet tabou qui risque même d'amener ses bénéficiaires aux tribunaux. Dès lors, le champ reste restreint pour que des ONG puissent œuvrer dans le domaine des réfugiés irakiens. Malgré les autorisations récentes données à très peu d'ONG pour qu'elles puissent aider le gouvernement dans ses tâches, il est impératif que toutes les actions soient canalisées par le Croissant Rouge Syrien.

Les autorités syriennes, de leur côté, offrent des services gratuits, notamment dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Les jeunes Irakiens sont nombreux à vouloir aller à l'école, ce qui représente une pression logistique et éducative importante au sein des établissements éducatifs, notamment dans les régions de forte concentration de réfugiés, comme c'est le cas dans les banlieues proches de Damas. D'après les estimations de l'UNICEF, il existait en 2006¹⁰ environ 33 mille élèves irakiens inscrits dans les écoles syriennes. Le nombre a plus que doublé un an plus tard pour atteindre 75 mille sans que cela ne soit accompagné d'un développement dans l'infrastructure, obligeant les pouvoirs publics à inventer le système de deux périodes à l'école : matin et après midi.

Avec plus de 50 élèves par classe, les problèmes ne manquent pas en ce qui concerne le travail mais aussi les relations entre les élèves : violence physique et verbale, agression à l'encontre des enseignants et niveau très faible par rapport à leurs camarades syriens, après des années de non scolarisation depuis l'éclatement de la guerre dans leur pays.

Des projets de construction de nouvelles écoles voient le jour avec l'aide de l'UNICEF pour permettre à près de 100 000 jeunes Irakiens de retrouver les bancs de l'école. Le HCR contribue aussi à construire et restaurer quelques écoles à Damas afin d'aider à absorber cette inflation d'élèves. Il va de soi que, dans un tel contexte, le travail des enfants représente l'une des retombées les plus néfastes de ce phénomène.

Dans ce sens, la Syrie a sollicité la création d'un fond arabe pour l'aider à répondre aux coûts, qu'elle estime à un milliard de dollars pour la seule année 2006, engendrés par la présence d'un nombre très élevé de réfugiés irakiens. Il était question que l'Irak contribue même à l'aide au gouvernement syrien par le biais de la vente de pétrole à un prix « symbolique »¹¹ ou à titre gratuit.

Suite à la visite du Premier ministre irakien Nouri al-Maliki le 20 août 2007,¹² les deux gouvernements ont décidé de créer un comité chargé d'évaluer la situation des réfugiés en Syrie et d'estimer leur « coût » sur l'économie syrienne afin d'indemniser le gouvernement syrien. Durant cette visite, Maliki proposait de donner des rations alimentaires aux Irakiens réfugiés en Syrie pour aider les pouvoirs publics syriens à supporter les frais de leur présence. Cette offre n'a pas convenu aux officiels syriens qui lui préféreraient d'autres formes d'aide, notamment par du pétrole.

Quelle possibilité d'exercer quel métier ?

Avec la défaillance du système onusien, le débordement des autorités d'accueil et la faiblesse de l'action humanitaire, comment font donc les réfugiés irakiens pour subvenir à leurs besoins quotidiens ?

¹⁰ Voir www.bbc.com, 24 août 2007.

¹¹ Le quotidien *al-Khalij* (le golfe) du 21 septembre 2007, Dubaï.

¹² Le quotidien *al-Charq al-Awsat* (le Moyen Orient) du 31 août 2007, Londres.

D'une manière générale, l'obtention de permis de travail n'est pas possible pour les Irakiens. Le chômage peut atteindre 80 % chez les femmes et 53 % chez les hommes.¹³ En revanche, moyennant 3 000 dollars, le système de la corruption aide à remédier à cette situation.¹⁴

Au début de leur installation, ils ont pu faire recours à leurs économies puisque la majorité d'entre eux pensait que cet « exode » était pour une courte période. Au fur et à mesure que le temps passait, ils commencèrent à se rendre compte de la réalité amère, avec la dégradation de la situation sécuritaire dans leur pays. Ils commencèrent donc à vendre leurs biens en Irak pour essayer de répondre au coût de la vie en Syrie. Ceux d'entre eux qui avaient des capitaux, les ont investis dans le secteur immobilier en suscitant une flambée de prix colossale (environ 200 % en un an). Les autres ont choisi le commerce, la restauration et les petits boulots.

Malgré le fait que les réfugiés irakiens ne peuvent pas obtenir des certificats de propriété, il existe une méthode approuvée par les pouvoirs publics syriens qui les autorise à acheter des biens immobiliers par le « système de garantie des droits ».¹⁵ Il permet donc la possession d'un bien immobilier par un processus administratif qui ne dépasse pas l'enregistrement chez le notaire. En revanche, ils pourront revendre ce bien sans aucune restriction. Cette solution leur a permis d'investir sur le marché et de participer à la spéculation immobilière.

Des irakiens « aisés » ont aussi investi dans l'industrie mais le commerce reste le domaine le plus convoité. Ils le pratiquent en liaison avec la mère patrie et en essayant de répondre aux besoins du marché irakien, tout en étant à Damas. Dans les métiers libres, les Irakiens doivent théoriquement avoir un associé syrien pour enregistrer légalement leurs entreprises. Dans la pratique, cela reste aléatoire.

Pendant, les commerçants irakiens affrontent maintes difficultés pour acheminer des marchandises en Irak comme le témoigne ce commerçant de tapis irakien installé à Damas : « j'essaie de continuer à travailler et à inventer des solutions pour dépasser les dangers de la route de l'acheminement. Je m'arrange des fois avec les bandes criminelles en leur payant une somme fixe pour assurer ma marchandise. Autrement, je me mets en contact avec les groupes armés de la région al-Anbar¹⁶ pour qu'ils sécurisent mes camions contre les actions d'autres bandes. Le problème le plus récurrent reste à l'intérieur de la capitale puisque les groupes armés confisquent les camions et des fois éliminent les conducteurs d'obédience sunnite. Afin de trouver une solution, j'achemine mes marchandises en deux étapes. La première commence en Syrie et s'arrête à l'entrée ouest de Bagdad. Ensuite, nous transférons la marchandise dans des camions avec des conducteurs chiites jusqu'au centre ville et au sud de l'Irak ».¹⁷

Pour les métiers scientifiques, l'exemple le plus récurrent est celui d'environ

8 000 médecins¹⁸ qui ne pratiquent pas ou bien pratiquent illégalement. Contrairement à la Jordanie qui a réussi à absorber un grand nombre du corps médical irakien réfugié sur son territoire, la Syrie n'autorise pas les médecins à exercer leur métier sauf exceptionnellement. Si la tolérance permet aux membres des autres métiers de trouver des solutions, les restrictions de l'ordre des médecins rendent les tentatives des médecins irakiens très difficiles. Dès lors, plusieurs parmi eux se retrouvent au chômage ou acceptent de travailler au « noir » dans les cabinets de leurs collègues syriens. Il était question à un moment que des médecins irakiens soient recrutés par les organisations internationales et

¹³ Le rapport de la commission arabe des droits de l'Homme du 17 octobre 2007. Voir www.achr.eu.

¹⁴ Idem.

¹⁵ Entretien avec le directeur du registre immobilier à Damas le 7 février 2008.

¹⁶ Région irakienne à majorité sunnite à l'ouest de Bagdad.

¹⁷ Commerçant irakien au centre de Damas qui préfère garder l'anonymat.

¹⁸ Idem.

les ONG dans les centres médicaux prévus pour les réfugiés. Cette démarche n'a pas été concrétisée réellement puisque ces centres « promis » restent dans le domaine des souhaits.

Pour les autres secteurs scientifiques, comme les professeurs des universités par exemple, les solutions se révèlent plus fréquentes. Au moins une université privée a été spécialement inaugurée pour accueillir des étudiants irakiens. Puisque le secteur de l'enseignement supérieur est devenu ouvert aux investisseurs privés, les possibilités de recruter des professeurs irakiens sont devenues plus fréquentes. Pour les autres métiers scientifiques, certains secteurs de l'industrie, notamment l'industrie pharmaceutique, ont recruté parmi eux sans pour autant pouvoir leur proposer des contrats de travail dans la plupart des cas. À souligner que les membres de ces métiers arrivent plus facilement à trouver des solutions en Europe ou en Occident en général que leurs concitoyens sans qualification scientifique. Dès lors, la Syrie représente pour eux un terrain d'asile temporaire, voire de transit.

Finalement, le phénomène le plus grave qui menace la société des réfugiés irakiens ainsi que la société d'accueil se concrétise par la prostitution. Une grande partie des familles se retrouve dépourvue de leur mari, père ou frère. Assassins ou préférant rester au pays pour protéger ce qui reste des biens, les hommes laissent leurs familles dans une situation lamentable. Cela ne veut pas dire que les personnes sont obligées automatiquement de se prostituer, mais ce phénomène est encouragé par la force des choses. De plus, plusieurs familles réfugiées se retrouvent avec un mari décédé à cause de la violence en Irak. Parler de ce sujet reste un tabou et il faut le traiter avec précaution puisque la prostitution au sein des familles irakiennes n'est pas du tout un phénomène massif, mais elle représente un danger potentiel à ne pas négliger. L'exploitation aussi des réseaux locaux avec certaines fois une complicité tacite des forces de l'ordre, rend cette pratique très dangereuse notamment pour les mineurs.

Une nouvelle pratique s'exerce, dans certains milieux, qui consiste à mettre en œuvre une forme de mariage d'un week-end pour camoufler la prostitution. Un mariage avec témoins se met en place pour quelques jours et le divorce est prononcé ensuite.

Des associations essayent d'œuvrer dans ce secteur avec beaucoup de précaution. Il y a un refus général d'aborder le sujet face aux différents acteurs.

Conclusion

La migration irrégulière en Syrie est un phénomène récent qui prend des dimensions inquiétantes avec l'afflux des réfugiés irakiens. Nous rappelons aux lecteurs qu'il ne faudrait pas traiter de la problématique des réfugiés palestiniens en Syrie sous l'étiquette de la migration irrégulière, car ils ont une situation particulière, gérée par la législation syrienne et internationale. Aussi, les Kurdes syriens « sans papiers » qui ont des revendications légitimes ne peuvent dans ce cas être considérés comme des migrants ou des réfugiés irréguliers. Le cas irakien devient à lui seul le cas le plus significatif pour aborder le sujet de la migration irrégulière dans le cas de la Syrie.

Les Syriens ont accueilli les réfugiés irakiens avec beaucoup de solidarité et de sympathie au début de leur arrivée. Même si ces sentiments persistent, il y a un certain malaise. En leur attribuant la hausse des prix des produits alimentaires ainsi que des loyers, en les accusant aussi d'accepter des bas salaires et de les priver de certaines opportunités de travail, les Syriens commencent à se plaindre de leur présence. Même si le poids de ce ressentiment reste faible, le développement incontrôlable du phénomène risque de se transformer en une forme de xénophobie tôt ou tard.

Avec l'absence d'une présence active de la société civile sur le terrain, la gestion « moyenne » de leur dossier par les pouvoirs publics, le désengagement de leur autorité d'origine et l'absence d'une volonté internationale de porter une partie de la responsabilité dans leur sort, cette question risque de s'envenimer.

L'intérêt des médias n'est pas proportionnel à la « catastrophe » puisque, loin d'être rassemblés dans des camps dont la misère pourrait susciter la compassion et le voyeurisme des télévisions, ces réfugiés se fondent dans la population et sont absorbés par les communautés hôtes. Pour être moins télégénique que celle des camps, la détresse de ces populations n'en est pas moins poignante. Les réfugiés n'ont pas été parqués mais intégrés à la population, principalement à Damas. Scolarisation gratuite et accès gratuit au système de santé réconfortent les observateurs humanitaires et « humanistes » ; mais la situation, loin d'être confortable, est plutôt alarmante.

Références principales

Documents

Le rapport de la commission arabe des droits de l'Homme du 17 octobre 2007, www.achr.eu

Les Documents de Travail du SENAT, Ou en est la Syrie ? série Relations interparlementaires N° GA 76, octobre 2007.

Quotidiens

al-Charq

al-Awsat al-Chourouk

al-Khalij

al-Raya

Web

<http://www.middle-east-online>.

<http://www.bbc.com>.